

# www.boisdauvergne.com

## Simplifiez-vous la forêt !



PARCELLE

01



Gérer sa forêt



Gérer ses chantiers



Trouver un professionnel



Connaître le prix des bois



Foncier forestier



Démarches en ligne

### Bois d'Auvergne

Le site des Propriétaires et Professionnels de la filière forêt-bois

www.boisdauvergne.com a bénéficié du soutien financier de l'État (MAAF), de l'ADEME et du Conseil Régional Auvergne.

Site unique en son genre,

[www.boisdauvergne.com](http://www.boisdauvergne.com)

offre 6 services pour faciliter les activités  
des propriétaires forestiers et des professionnels.

### Propriétaires forestiers :

D'un clic tous les services pour vos forêts.



#### Gérer sa forêt

- Localisez et visualisez vos parcelles grâce à des supports cartographiques.
- Découvrez les opérations sylvicoles à réaliser chez vous.
- Suivez l'avancement des chantiers programmés.



#### Trouver un professionnel

- Envoyez directement vos besoins en travaux ou récoltes de bois à différents professionnels.
- Bénéficiez d'un choix d'entreprises locales.



#### Mettre en vente ou consulter des parcelles forestières à vendre

- Déposez une annonce pour vendre vos parcelles.
- Soyez alerté dès qu'une parcelle est mise en vente.



#### Démarches en ligne

- Vérifiez les réglementations avant de réaliser des coupes dans vos parcelles et effectuez vos démarches administratives en ligne.



#### S'informer sur le prix des bois

- Informez-vous sur le prix des bois et sur le coût des travaux en forêt.



### Professionnels du bois :

Un outil pour faciliter la gestion de vos chantiers



#### Gérer ses chantiers

- Gérez vos chantiers en ligne : préparation administrative, suivi de l'avancement des travaux, déclarations en ligne.



#### Développer vos activités

- Développez votre visibilité auprès des propriétaires et des professionnels.
- Réceptionnez les demandes de réalisation de coupes et travaux des propriétaires et des professionnels.



#### Démarches en ligne

- Vérifiez les réglementations pour vos chantiers et réalisez les déclarations nécessaires.

